Février 2020 / N° 94

INVESTIR AU CAMEROUN

GRANDS CHANTIERS - AGRICULTURE - ENERGIE - MINES - INDUSTRIE - SERVICES - FINANCE

Sociétés de transfert d'argent
Le Cameroun au cœur de la bataille

Entretien : « Passer d'une administration bureaucratique à une gestion publique performante »

Les ménages, premiers contributeurs fiscaux au Cameroun

GRATUIT – NE PEUT ÊTRE VENDU

INVESTIRAU CAMEROUN .COM

Retrouvez chaque jour l'actualité économique du Cameroun

Compatible tablettes et smartphones

APP DISPONIBLE POUR IOS ET ANDROID

Yasmine Bahri-Domon,
directrice de la publication

« On peut gouverner de loin, mais on n'administre bien que de près »

Le Cameroun vient de franchir une étape décisive dans un processus de décentralisation ambitieux, appelé à modifier profondément la culture démocratique du pays.

Il y a un an, le Premier ministre Joseph Dion Ngute annonçait que la dotation générale de la décentralisation était multipliée par 5, passant de 10 milliards de francs Cfa à 50 milliards de francs Cfa.

Cette année 2020, la mise est à nouveau multipliée par 5 : le gouvernement transférera aux 360 communes camerounaise des financements pour un montant total de 250 milliards de FCFA. Sans compter les 140 milliards issus de différentes taxes locales (centimes additionnels, propriété foncière, vignette automobile, enlèvement des ordures, etc.).

Avec ces transferts financiers, le pays entend bien amorcer le cercle vertueux de la décentralisation qui invite chaque citoyen à participer activement à la gestion des affaires publiques et à s'impliquer dans la vie démocratique locale. C'est là le meilleur moyen de faire naître, partout sur le territoire, une culture de la gestion publique plus proche des réalités locales, et donc plus efficace, de développer des compétences dans chacune des 360 communes du pays, et de faire émerger les leaders de demain.

La décentralisation permet également aux différents partis qui animent la vie politique nationale, de s'implanter dans toutes les régions et de prendre en compte toutes les cultures de la mosaïque nationale.

Enfin, la décentralisation, c'est une meilleure prise en compte des particularismes régionaux. C'est à ce titre qu'un statut spécial a été adopté pour les régions anglophones du Cameroun en crise depuis plus de trois ans. Ce statut confèrera à ces régions la possiblité d'adapter leurs politiques en matière d'éducation ou d'administration de la justice à leur culture anglophone.

« On peut gouverner de loin, mais on n'administre bien que de près », disait Napoléon Bonaparte. Une régle universelle qu'au final, les Etats ont toujours gagné à respecter.

AU SOMMAIRE

DOSSIER

08 • Cameroun : l'argent de la diaspora fait courir les sociétés de transfert

09 • Western Union et MoneyGram, leaders incontestables du marché local

10 • Andrew Stewart de WorldRemit : « le Cameroun est notre marché d'Afrique francophone le plus important avec la croissance la plus rapide »

10 • 200 milliards de FCFA transférés en 2018

11 • À travers la start-up Squares Union, de jeunes Camerounais se lancent à la conquête du marché africain du transfert d'argent

12 • Express Union au service de la diaspora camerounaise en Afrique

12 • Grâce à un partenariat avec le banquier UBA, l'opérateur des paiements mobiles néerlandais TerraPay débarque au Cameroun

LEADER DU MOIS

34 • Le groupe nigérian UBA confie la supervision de ses activités dans 10 pays d'Afrique au Camerounais Martin Ché

INTERVIEW

13 • Viviane Ondoua Biwolé : « le peu d'intérêt accordé aux ressources humaines est l'une des plus graves erreurs de stratégie du Cameroun »

INVESTIR AU CAMEROUN

Editeur
Stratline Limited

Directrice de la publication
Yasmine BAHRI-DOMON

Rédaction
Brice R. Mbodiam, Sylvain Andzongo, Idriss Linge, Muriel EDJO.

Opérateur
Médiamania Sàrl
www.mediamania.pro
Maquette : **Jérémie FLAUX,**
Corrections : **Souha TOURE**

Régie publicitaire
regiepub@investiraucameroun.com
Au Cameroun
Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 694 66 94 59

Impression
Rotimpres, Aiguaviva, Espagne

Bureau - Distribution Cameroun
Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 694 66 94 59

Gratuit – Ne peut être vendu

info@investiraucameroun.com - www.investiraucameroun.com

L'ACTUALITÉ EN BRÈVES

GESTION PUBLIQUE ..... P 19-24

FINANCE ..... P 25

INDUSTRIE ..... P 26-28

INFRASTRUCTURES ..... P 29

ENERGIE ..... P 30-31

TRANSPORTS ..... P 32-33

TIC & TELECOMS ..... P 34

CAMWATER INSTAURE UNE AMENDE DE 5 MILLIONS DE FCFA PAR OPÉRATION CONTRE SES AGENTS VALIDANT LES BRANCHEMENTS DES CLIENTS INCONNUS DES IMPÔTS

Les agents de Camwater, l'entreprise publique en charge de la production et de la distribution de l'eau potable au Cameroun, s'exposent à une amende individuelle de 5 millions de FCFA par opération de branchement ou d'abonnement au réseau d'accès à l'eau potable, effectuée en faveur des clients n'ayant pas préalablement présenté un numéro d'identifiant unique (NIU).

Ce numéro d'identifiant est une sorte d'immatriculation des personnes physiques et morales au fichier des impôts du pays. Dans une note de service signée le 17 janvier 2020, le directeur général de Camwater, Gervais Bolenga, rappelle que cette disposition est mise en place conformément à la loi de finances 2020 de l'État du Cameroun.

En effet, celle-ci assujetti les abonnements aux réseaux électriques et d'adduction d'eau potable, ainsi que l'accès aux services bancaires et au foncier, à la présentation par le demandeur du numéro d'identifiant unique délivré par les impôts.

En cas d'entorse à cette disposition, l'entreprise prestataire du service demandé s'expose à une amende de 5 millions de FCFA par opération, précise la loi de finances. À la Camwater, le DG entend transférer cette amende aux agents coupables d'avoir poussé l'entreprise à la faute.

Pour rappel, selon le Code général des impôts en vigueur au Cameroun, toutes les personnes morales et tous les individus menant une activité génératrice de revenus sont tenus *« de souscrire une demande aux fins d'immatriculation auprès du service des impôts territorialement compétent, dans les quinze (15) jours ouvrables qui suivent le début de leurs activités »*.

À la suite de cette demande, un NIU est attribué au contribuable et une carte de contribuable est délivrée, marquant ainsi son inscription au registre des impôts.

Mais, de nombreux Camerounais ne sacrifient pas à cette exigence. D'où la mesure prise dans la loi de finances 2020 pour les y contraindre. Et surtout poursuivre la politique d'élargissement de l'assiette fiscale implémentée depuis quelques années par le gouvernement.

Brice R. Mbodiam

305 milliards FCFA

Entre janvier et mars 2020, le Trésor public camerounais ambitionne de lever une enveloppe globale de 305 milliards de FCFA sur le marché des titres publics de la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac), la banque centrale commune aux six pays de la Cemac.
Ce sera le trimestre le plus dynamique pour le Cameroun, depuis la création du marché des titres de la Beac en 2011. En effet, par le passé, ce pays, principal animateur de ce marché, s'est toujours contenté des enveloppes dépassant rarement 300 milliards de FCFA par an, soit en moyenne 75 milliards par trimestre.

50 tonnes

Pendant les fêtes de fin d'année 2019, les étangs créés sur le territoire camerounais, avec l'appui du projet Agropoles, ont permis de mettre à la disposition des consommateurs une cargaison de 50 tonnes de poissons. L'information vient d'être révélée au ministre du Commerce par le coordonnateur de ce projet gouvernemental.
Piloté par le ministère de l'Économie, le projet Agropoles permet de financer des activités génératrices de revenus dans les zones rurales du pays, de manière non seulement à promouvoir la création des emplois, mais aussi et surtout à augmenter la production nationale pour limiter les importations.

2000

Les responsables du programme de développement de l'élevage (Prodel), piloté par le ministère de l'Élevage et financé à hauteur de 50 milliards de FCFA par la Banque mondiale, viennent de gratifier des éleveurs de la région de l'Extrême-Nord de 2000 petits ruminants.
Cet appui mis à disposition au cours d'une cérémonie organisée, le 20 janvier 2020, a essentiellement bénéficié à environ 200 familles dites vulnérables des localités de Moulvoudaye et de Guidiguis, dans le département du Mayo-Kani. En plus des petits ruminants gracieusement mis à leur disposition, les bénéficiaires de cette sollicitude du Prodel ont également reçu des sacs de tourteaux pour l'alimentation du bétail, ainsi que des kits vétérinaires pour préserver la santé des animaux.

69%

D'une enveloppe de 1496 milliards de FCFA, le Budget d'investissement public (BIP) de l'État du Cameroun, pour le compte de l'année 2020, est en hausse d'un peu plus de 6% en glissement annuel. Selon le ministère de l'Économie, 69% du BIP 2020 est affecté aux projets relatifs à la construction d'infrastructures et à la production.
Les plus gros investissements, apprend-on, iront aux infrastructures devant servir à accueillir la CAN de football en 2021. Le BIP 2020, qui franchit une nouvelle fois la barre de 30% de l'enveloppe budgétaire globale de l'État, est, selon le gouvernement, majoritairement financé par des ressources extérieures.

Cameroun

L'ARGENT DE LA DIASPORA FAIT COURIR LES SOCIÉTÉS DE TRANSFERT

Au cours de l'année 2018, les Camerounais vivants hors des frontières de leur pays ont transféré à leurs proches la rondelette somme d'environ 200 milliards de FCFA, selon une étude de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Cette enveloppe est en augmentation par rapport aux 150 milliards de FCFA de transferts effectués par la diaspora camerounaise en 2017, selon les données de la Banque mondiale.

À l'échelle africaine, le volume de ces transferts est dérisoire, en comparaison avec des pays comme le Nigeria, voire le Sénégal, pays sensiblement de même niveau de développement que le Cameroun. Mais, comme partout en Afrique, ces transferts de la diaspora sont une perfusion importante pour l'économie camerounaise. En effet, en plus de permettre aux familles restées au pays de satisfaire certains besoins de consommation, voire de réaliser certains projets familiaux et même socio-économiques, l'argent de la diaspora structure tout un pan de l'activité économique au Cameroun. Il s'agit du transfert d'argent.

Jadis monopolisé par les grands groupes internationaux tels que Western Union et MoneyGram, cette activité voit de plus en plus émerger de nouveaux opérateurs. Il s'agit généralement de start-ups qui, profitant des opportunités d'innovation qu'offrent les TIC, bousculent petit à petit l'hégémonie (sans pourtant pouvoir y mettre un terme) des mastodontes du transfert d'argent dans le monde, en général, et sur le continent africain, en particulier. Cette concurrence, qui prend visiblement de l'ampleur au fil du temps, a eu le don de réduire les coûts des prestations ces dernières années. Même si de l'avis de nombreux experts, ces coûts demeurent assez prohibitifs. Par exemple, selon WorldRemit, le leader du transfert d'argent en ligne, à cause des coûts élevés du transfert d'argent traditionnel, la diaspora camerounaise perdrait jusqu'à 10% de la somme d'argent envoyée à leurs proches.

La Banque mondiale, elle, rapporte que, globalement, le coût moyen de l'envoi d'argent est d'environ 7,1% du montant à transférer, et que l'Afrique subsaharienne est l'une des régions les plus chères avec des frais équivalents à 9,4% du montant à transférer. Au demeurant, ces coûts, qui participent certainement à la construction de la rentabilité de cette activité, ne justifient-ils pas finalement la ruée des opérateurs vers le transfert d'argent transfrontalier, comme on peut l'observer sur le marché camerounais depuis quelques années ?

Brice R. Mbodiam

Western Union et MoneyGram, leaders incontestables du marché local

Dans une récente étude faisant le *« Panorama des transferts de fonds dans les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) »*, financée par le secrétariat en charge du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et la Commission européenne, l'on apprend qu'en général le marché des transferts au Cameroun est dominé par deux sociétés de transfert d'argent (STA) : Western Union et MoneyGram. D'autres sont présentes, mais contrôlent une part minoritaire du marché.

« Au Cameroun et dans le reste des pays de la CEEAC, seulement les banques peuvent avoir la licence pour opérer en devises étrangères. La banque, propriétaire de la licence, travaille comme agent pour la STA. La clause d'exclusivité que Western Union ou MoneyGram impose à la banque, comme il l'est bien connu, est de travailler avec une seule STA », indique le rapport. La formule qui décrit la situation au Cameroun est donc : une banque (ou autre établissement financier) - un guichet Western Union (ou Money Gram) dans le bâtiment de la banque.

« Ce manque d'intérêt pour être prestataire de services de transferts de fonds (mono-prestataire) découle simplement du fait que les établissements financiers au Cameroun, notamment les banques, ne semblent pas considérer les migrants comme un marché intéressant ou comme des clients individuels différents des autres », révèle l'étude. Elle ajoute que les migrants sont considérés comme des clients

risqués du point de vue économique et dans d'autres cas même du point de vue politique.

Avec ses 200 milliards de FCFA, le Cameroun est néanmoins le 2e pays de la CEEAC, derrière la RD Congo (1,4 milliard de dollars), à recevoir des transferts de fonds de migrants africains en 2018, selon ce *« Panorama des transferts de fonds dans la CEEAC »*.

Le Mandat électronique international (MAI) de la Poste s'invite dans la bataille

Parmi les opérateurs présents sur le marché désormais très prisé du transfert d'argent de la diaspora, il y a la Cameroon Postal Services (Campost), l'opérateur postal public, qui a depuis plusieurs années lancé le produit baptisé Mandat électronique international (MEI). Peu connu par les adeptes des opérations de transfert d'argent, MEI, qui bénéficie de l'expertise des mastodontes tels que MoneyGram ou encore Wester Union, a pourtant la particularité de proposer des prix extrêmement compétitifs.

C'est la conséquence de l'Initiative d'amélioration des transferts d'argent des migrants vers l'Afrique, lancé en 2013 par l'ONG internationale PlaNet Finance, avec le concours de l'Union postale universelle (UPU), sur financement de l'Union européenne. Ce programme dans lequel la poste camerounaise a été retenue avec ses consœurs du Mali, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire, avait pour objectif de réduire de 30% les frais de transfert de la diaspora, s'ils sont effectués via le réseau postal public.

Andrew Stewart de WorldRemit
« LE CAMEROUN EST NOTRE MARCHÉ D'AFRIQUE FRANCOPHONE LE PLUS IMPORTANT AVEC LA CROISSANCE LA PLUS RAPIDE »

Selon Andrew Stewart, directeur régional Afrique et Moyen-Orient chez WorldRemit, le leader mondial du transfert d'argent digital, le Cameroun occupe une position stratégique dans le développement des activités de cette entreprise britannique en Afrique. *« Le Cameroun est notre marché d'Afrique francophone le plus important avec la croissance la plus rapide (120% de croissance annuelle). »*, a-t-il révélé dans un communiqué du 25 juin 2018, en annonçant un partenariat avec la filiale camerounaise du groupe bancaire nigérian UBA.
Grâce à ce partenariat, apprend-on, les titulaires des 70 000 comptes que revendique UBA Cameroun peuvent désormais effectuer des transferts d'argent à travers le monde, à partir de la plateforme de WorldRemit. Dans le même temps, leurs proches peuvent effectuer des retraits en espèces dans les points disséminés dans le pays.
Pour rappel, au Cameroun, WorldRemit a déjà conclu le même type de partenariat avec l'institution bancaire Banque Atlantique, ou encore l'opérateur de transfert d'argent Express Union, qui dispose d'environ 700 points de vente dans le pays. Le 26 juillet 2018, un partenariat a également été signé avec Express Exchange. À cette occasion, WorldRemit a révélé que 25% des transferts d'argent vers le Cameroun via ses plateformes proviennent de la diaspora domiciliée aux États-Unis

« Les transactions vers le Cameroun, via WorldRemit, ont augmenté (...), en grande partie sous l'impulsion des États-Unis qui ont à présent dépassé le Canada, en tant que premier pays émetteur de fonds à destination du Cameroun », souligne le leader du transfert d'argent digital. Avant d'ajouter que le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France figurent parmi les principaux pays d'envoi de fonds vers le Cameroun.

200 milliards de FCFA transférés en 2018

À travers le nouveau partenariat avec Express Exchange, le Britannique WorldRemit espère aguicher davantage la diaspora camerounaise, en lui permettant d'envoyer instantanément de l'argent depuis plus de 50 pays vers 300 nouveaux points d'encaissement à travers le Cameroun. En plus des institutions bancaires et des opérateurs locaux de transfert d'argent, WorldRemit s'est également attaché les services des opérateurs de la téléphonie mobile effectuant le Mobile Money. En effet, depuis 2016, les plus de 5 millions de clients de MTN Cameroun, utilisant les services de transfert d'argent du leader de la téléphonie mobile dans le pays, peuvent directement recevoir les transferts d'argent de l'étranger sur leurs téléphones mobiles.
L'intérêt du leader du transfert d'argent digital pour le Cameroun est aiguisé par les estimations officielles, selon lesquelles environ cinq millions de Camerounais (soit 21% de la population totale) vivent à l'étranger. Bien plus, le pays a reçu, en 2017, un peu plus de 278 millions de dollars (environ 150 milliards de FCFA) en transferts de fonds émanant de la diaspora, selon la Banque mondiale. Cette enveloppe a atteint 200 milliards de FCFA en 2018, selon un récent rapport de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

À travers la start-up Squares Union, de jeunes Camerounais se lancent à la conquête du marché africain du transfert d'argent

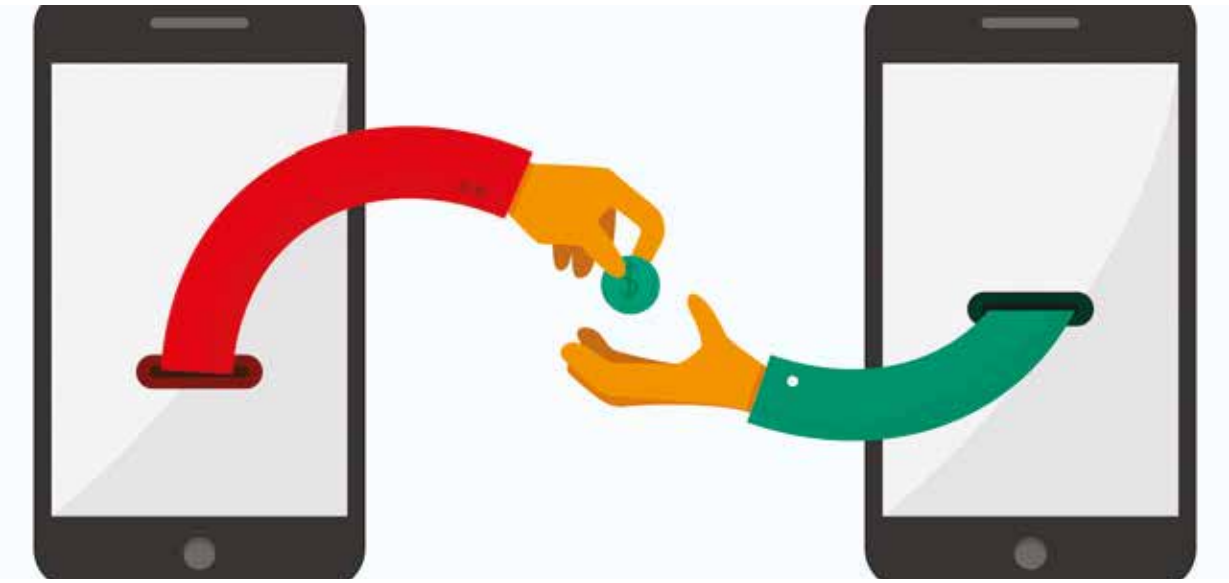

« Nous avons plusieurs structures de microfinance et autres coopératives partenaires au Cameroun. Il s'agit notamment du Fodec, de la Figec et prochainement du Crédit communautaire d'Afrique (ancien leader du marché de la microfinance devenu récemment la 15e banque en activité au Cameroun, NDLR). Nous souhaitons par la suite ouvrir de nouveaux points de retraits au Cameroun, afin de couvrir tout le pays. Nous allons aussi prochainement nous ouvrir à la Côte d'Ivoire, et par la suite au Sénégal et au Togo. Nous avons donc l'ambition de couvrir toute l'Afrique et dans un futur proche, l'Europe ». Ainsi s'exprimait Isabelle Quintard, l'un des responsables de la start-up Squares Union, dans une interview accordée à Investir au Cameroun il y a plusieurs mois maintenant. L'ambition africaine de cette start-up, créée au Canada par un groupe de trois anciens étudiants camerounais, a récemment pris corps. En effet, la Fintech déjà présente au Cameroun depuis quelques années, a annoncé il y a quelques mois qu'elle a signé un partenariat avec la plateforme Wari, afin de déployer ses services de transferts d'argent de la diaspora africaine vers plus de 25 pays du continent noir.

« Avec Wari, nous retenons trois points à forte valeur ajoutée : la flexibilité des acteurs de décaissements, la consolidation de la notoriété de la marque Squares Union auprès de la clientèle de la diaspora et un service à la clientèle efficace sur le continent africain », explique le Camerounais Freddy Noumeyi, vice-président en charge des opérations chez Squares Union. Selon les responsables de la start-up, le partenariat avec Wari n'est qu'une *« étape vers le projet final, qui consistera à apporter des solutions de paiement de facture par des ressortissants de la diaspora, pour des services et des biens obtenus en Afrique »*.

« Nous nous différencions de nos concurrents par notre prix. Tout d'abord, le coût du transfert est de 5,99 dollars pour tous les montants allant de 0 à 1000 dollars. Notre prix est donc fixe, alors que nos concurrents pratiquent des prix variables, en fonction du montant du transfert à effectuer. Ensuite, notre plateforme est simple à utiliser, rapide et sécurisée. Du coup, vous pouvez faire des transferts 24h/24 et 7j/7 n'importe où depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone. Vous n'avez pas besoin de vous déplacer », faisait déjà remarquer Isabelle Quintard. Elle répondait à une question sur les avantages qu'offre Squares Union, par rapport aux autres opérateurs du transfert d'argent international, parmi lesquels des mastodontes tels que Moneygram (cet opérateur comptait déjà 700 points de vente au Cameroun en 2013) et Western Union.

Express Union au service de la diaspora camerounaise en Afrique centrale et de l'Ouest

Ancien leader du marché du transfert d'argent domestique au Cameroun, malmené depuis quelques années par le Mobile Money, Express Union Finances, qui opère dans la microfinance, est un acteur bien connu de la diaspora camerounaise en Afrique centrale et de l'Ouest.
Dans la zone Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, RCA, le Tchad et Guinée équatoriale), seul le pays de Teodoro Obiang Nguema Mbasogo échappe encore à la vague expansionniste de cet opérateur camerounais, qui permet de recevoir des transferts d'argent de la diaspora camerounaise basée dans certains pays africains.
Après une première incursion sur le marché ivoirien, laquelle a été freinée par la crise électorale vécue dans ce pays en 2010, Express Union est retourné en Côte d'Ivoire au mois de juillet 2015, en acquérant 45% du capital de la société Qash Services. Outre le marché ivoirien, cette acquisition, apprend-on de bonnes sources, a ouvert à l'opérateur camerounais les marchés béninois, burkinabé, guinéen, togolais, malien et nigérien.
Dans tous les marchés dans lesquels il est présent, aussi bien en Afrique centrale qu'en Afrique de l'Ouest, Express Union donne du fil à retordre aux mastodontes du transfert d'argent à l'international (Western Union et MoneyGram). Cette rivalité pourrait bientôt s'étendre à la région des Grands Lacs, que cet opérateur camerounais entend conquérir grâce à une implantation au Rwanda, apprend-on de bonnes sources.

Grâce à un partenariat avec le banquier UBA, l'opérateur des paiements mobiles néerlandais TerraPay débarque au Cameroun

TerraPay, l'un des principaux services mondiaux de paiements mobiles, et le groupe bancaire nigérian UBA ont récemment annoncé la signature d'un partenariat visant à faciliter les services de transfert d'argent via le mobile dans 20 pays africains, dont le Cameroun.
« Ce partenariat avec le groupe UBA jouera un rôle central dans les envois de fonds transfrontaliers en Afrique, en Amérique et en Europe. Nous sommes ravis d'apporter la commodité du transfert d'argent transfrontalier instantané, directement vers n'importe quel compte UBA dans vingt pays », a commenté Ambar Sur, le PDG de TerraPay.
Concrètement, le service TerraPay permet à toute personne, se trouvant n'importe où dans le monde, d'envoyer de l'argent vers un numéro mobile de façon instantanée. Au Cameroun, TerraPay trouve sur le marché l'opérateur britannique WorldRemit, qui est déjà en partenariat avec des opérateurs financiers locaux et de la téléphonie mobile opérant dans le Mobile Money.

Viviane Ondoua Biwolé

« LE PEU D'INTÉRÊT ACCORDÉ AUX RESSOURCES HUMAINES EST L'UNE DES PLUS GRAVES ERREURS DE STRATÉGIE DU CAMEROUN »

L'ancienne titulaire du poste de directeur général adjoint de l'Institut supérieur de management public (ISMP) est l'une des voix qui font autorité en matière de gouvernance publique au Cameroun. Enseignante à l'Université de Yaoundé II et professeure associée à Yale University, aux États-Unis, Viviane Ondoua Biwolé a publié une demi-dizaine de livres sur la question. À l'occasion du colloque national sur la modernisation de la fonction publique camerounaise, elle analyse les problèmes qui empêchent les administrations publiques du pays à s'installer dans la performance.

Investir au Cameroun : Du 13 au 15 janvier 2020, un colloque national sur la modernisation de la fonction publique camerounaise s'est tenu à Yaoundé. À l'occasion, vous avez soutenu que le ventre mou de l'administration publique est la ressource humaine. En quels termes se pose le problème ?

Viviane Ondoua Biwolé : Convenons au préalable d'une réalité indéniable : la ressource humaine, réputée flexible et adaptable, est considérée comme surdéterminante. C'est elle qui transforme les autres ressources et leur donne du sens. Malheureusement, elle ne fait pas l'objet d'attention particulière dans l'administration publique camerounaise. Pour s'en convaincre, il suffit d'apprécier le déploiement de cette fonction au triple plan de sa considération stratégique, de son déploiement structurel et des profils des personnels impliqués dans sa mise en œuvre.

Il apparait effectivement que le Cameroun a élaboré des stratégies de long terme, sectorielles et à périmètre ministériel, sans en élaborer une en matière de ressources humaines. Considérées pourtant comme le corps social qui accompagne la production, les ressources humaines n'ont pas fait l'objet du même niveau d'intérêt que la production. Il n'existe aucun document de gestion stratégique des ressources humaines.

De même, dans la plupart des ministères (29 sur 37), la fonction ressource humaine a un positionnement opérationnel qui côtoie les fonctions matérielle et finance au sein des directions des affaires générales. Dans ce contexte, toutes les préoccupations de gestion des ressources humaines sont assurées par

un sous-directeur des personnels, dont le profil n'est pas toujours adapté aux exigences de la fonction. Seuls 8 ministères (soit 21%) disposent d'une direction des ressources humaines. Là encore, le profil des occupants de ce poste ne correspond pas aux exigences de la fonction.
Ces constats sont la conséquence des nominations qui ne se font pas toujours conformément aux cadres organiques pourtant disponibles. Inférés à d'autres domaines de l'action publique, on comprendrait alors pourquoi les politiques publiques ont de la peine à s'exécuter efficacement, ou pourquoi les projets sont peu impactants.
Nous soutenons alors que le déploiement inadéquat des ressources humaines de l'État est en grande partie responsable des contreperformances des administrations et entités publiques. Le peu d'intérêt accordé à cette dimension est l'une des plus graves erreurs de stratégie du Cameroun.

IC : L'autre maladie de l'administration publique camerounaise est ce que vous appelez le « brouillage identitaire ». Comment cela se manifeste-t-il concrètement ? Et quels types de problèmes cela crée ?
VOB : Le « brouillage identitaire » caractérise une situation d'incohérence idéologique. Dans l'administration publique, l'on observe en effet une contradiction entre les dispositions réglementaires et les pratiques concrètes. À titre d'exemple, la nomenclature managériale de l'administration s'est enrichie ces 10 dernières années des concepts issus du privé tels, l'exigence de performance, la gestion axée sur les résultats, l'exigence de transparence. En même temps, le leadership exercé est aux antipodes de ces exigences, dont la référence aux pratiques démocratiques est un préalable. Cette situation, sans la justifier, semble découler de la difficulté qu'ont les agents publics à accepter le changement de paradigme. Celui-ci est le passage du paradigme bureaucratique hiérarchique rigide, où le chef est tout puissant, omnipotent et omniscient et demande juste obéissance à lui-même et aux règles qu'il édicte, à un modèle plus flexible, exigeant collaboration et gestion participative.
Ce « brouillage identitaire » volontairement entretenu rend les réformes structurelles difficiles et inefficaces. Ces réformes, adossées sur le nouveau paradigme et le nouvel encadrement juridique qui l'accompagne, existent comme des gadgets de bonnes intentions à la défaveur d'une véritable adhésion.
Dans ce contexte, deux phénomènes sont récurrents. En premier, le déni de responsabilité. Il conduit les dirigeants de niveaux intermédiaires à ne pas prendre de décisions importantes au risque de se faire reprendre par la hiérarchie encore marquée par les pratiques fortement hiérarchisées accordant peu de place à l'innovation. Le deuxième phénomène concerne les situations d'insécurité juridiques dans lesquels les dirigeants se retrouvent lorsqu'il n'y a pas arrimage aux nouvelles dispositions réglementaires du fait de l'inertie ou de diverses résistances.
Dans l'un ou l'autre cas, la qualité des services publics est affectée. Les récriminations s'accroissent et les transformations structurelles attendues tardent à se réaliser. Le retard dans la réalisation des différents projets est si récurrent qu'il n'est plus considéré comme un dysfonctionnement. Les dirigeants coupables de ce fait ont une rhétorique. Ils commencent leurs phrases par : « Mieux vaut tard que jamais ! ». Un triste aveu d'échec, hélas ! Il vaut mieux ne pas chercher à savoir quels sont les préjudices causés aux différents partenaires dans ces conditions (fournisseurs, banques, bénéficiaires…). C'est d'ailleurs une préoccupation peu adressée.

IC : Comment tout cela impacte-t-il la performance de l'administration et des entreprises publiques ?
VOB : La question de l'impact de cette incohérence conceptuelle est perceptible à travers la difficulté que l'administration et les entités publiques ont à effleurer la performance économique. Les rapports du ministère des Finances, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international reconnaissent que les entités publiques ont une contreperformance chronique depuis bientôt 10 ans. À mon avis, la qualité des ressources humaines est au cœur de cette contreperformance.
Si la compétence est en effet définie comme la capacité d'un acteur à utiliser ses différentes connaissances pour résoudre des problèmes organisationnels, on en conclurait que les acteurs des entités publiques souffrent d'incompétence ! Et le brouillage identitaire décrié plus haut agit de manière insidieuse et désastreuse. Comme elle se loge dans la rationalité cognitive des acteurs, elle en prend les commandes et guide la prise de décision.
En effet, l'acteur est socialement situé. C'est-à-dire que la perception qu'il a des phénomènes est tributaire de sa position, de sa disposition, des institutions et des instruments théoriques lui permettant de donner « sens » aux réalités auxquelles il

« À mon avis, la qualité des ressources humaines est au coeur de cette contreperformance »

fait face. Vivant cette incohérence conceptuelle, il faut craindre que les dirigeants publics prennent des décisions déconnectées des exigences réelles de la situation et dont les conséquences sont inestimables en termes d'argent, d'informations voire de vies humaines.

IC : Dans votre dernier ouvrage titré « Scandales. Éléments de casuistique pour une viabilité organisationnelle au Cameroun », vous identifiez trois fenêtres de vulnérabilité organisationnelle : les dérives managériales, l'ingérence de la présidence de la République et les défaillances des institutions. Quel(s) lien(s) avec les défis mis en exergue lors du colloque sur la modernisation de la fonction publique ?

VOB : Les thématiques relatives au leadership dans la fonction publique, celles de l'éthique et de l'émergence d'un nouveau type d'agent public, permettent d'adresser les défis relevés dans l'ouvrage. Toutefois, la question de l'ingérence ou de la sollicitation du président de la République dans la résolution des problèmes organisationnelle n'a pas fait l'objet de débat lors du colloque. Elle n'a même pas été évoquée.

On peut le comprendre, car elle touche au système politique et au très protégé concept de « pouvoir discrétionnaire ». Certains soutiennent d'ailleurs que le pouvoir discrétionnaire ne devrait s'adosser sur aucune contrainte. Et c'est justement cet usage arbitraire qui est rejeté par d'autres. Les tenants de ce rejet insistent sur la nécessité du respect de l'encadrement réglementaire du pouvoir discrétionnaire, au nom duquel il n'est pas autorisé d'agir selon son bon vouloir ou de manière essentiellement discriminatoire. Je pense en effet qu'il est urgent de respecter un minimum de rationalité managériale dont le support est juridique.

De toutes les façons, la rationalité politique stricte ne peut perdurer qu'en cas d'abondance avec comme préoccupation la répartition de la rente. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, où il est plus question de produire que de partager, ce qui est à partager s'amenuisant de jour en jour.

« Chaque jour, nous nous remettons en question et cherchons à nous améliorer pour mieux répondre aux attentes des consommateurs camerounais, et les surprendre par nos offres et par la qualité de notre service. »

IC : Pour répondre au défi de la performance des entreprises publiques, une réforme a été engagée en 2017. Où en est-on plus de 2 ans après ?

VOB : La réforme engagée en 2017 s'est poursuivie principalement sur deux points. Le premier est législatif, avec la production de plusieurs textes (3 décrets d'applications et plusieurs autres considérés comme complémentaires). Au total, 11 nouveaux textes permettent d'encadrer l'action des entités publiques. Le deuxième concerne l'arrimage des textes organiques des entités publiques aux nouvelles dispositions des lois de 2017. Nous avons en effet assisté à une vaste activité législative dans ce domaine.

Il faut remarquer que cette dynamique textuelle contraste avec l'immobilisme quant au respect des nouvelles dispositions : respect des mandats des DG, DGA et PCA ; disponibilité des outils et fonctions exigés (règlement intérieur du conseil d'administration et charte de l'administrateur, élaboration des 3 comptabilités, outils d'évaluation du DG et du DGA, texte juridique consacrant les catégories des différentes entités publiques, arrimage des salaires des dirigeants).

ICI : Qu'est-ce qui retarde la mise en œuvre de cette réforme ?

VOB : Cette réforme confirme l'adage selon lequel « on ne change pas une société par décret ». Il est difficile de comprendre pourquoi la réforme retarde. Ne faudrait-il pas relativiser le terme « retarde » au regard des priorités accordées aux différentes facettes de la réforme ? La réforme telle qu'initiée est planifiée. Faits rares, les délais et les procédures nécessaires pour sa mise en œuvre sont contenus dans les textes ; hélas, plusieurs dispositions ne sont pas appliquées malgré les délais échus. N'ayant pas eu accès à tous les documents préparatoires de la réforme, je vais donc procéder par des conjectures. Et j'ai identifié trois hypothèses. La première est que, bien que les délais soient impératifs, le gouvernement hésite à les appliquer dans toutes leurs dispositions et se donne le temps de la progressivité. Dans ce contexte, plusieurs dirigeants sont en situation d'insécurité juridique ; leur légitimité est entamée

et leur responsabilité civile et pénale engagée en cas de contentieux avec un tiers. Au regard des textes, leurs actes sont nuls.
La deuxième concerne l'égoïsme et les jeux d'acteurs contribuant à maintenir le statu quo au mépris des dispositions législatives et de l'intérêt général. Sinon, comment expliquer que des dirigeants sociaux, dont les délais sont largement échus, ne soient pas remplacés ? Comment comprendre les violations des dispositions du texte fixant les catégories des entités publiques ?
La troisième dévoile l'incompétence de l'administration (inertie, les faibles capacités, la difficulté à implémenter une réforme dans ses trois phases, le déni de responsabilité et l'incivisme). Ces trois conjectures s'appuient essentiellement sur les fondements du paradigme managérial.

IC : Si elle est appliquée, cette réforme peut-elle, néanmoins, permettre aux entreprises publiques de renouer avec la performance ?
VOB : Oui, bien sûr ! Et c'est l'objectif de la réforme. Vous n'imaginez pas qu'un dispositif soit conçu pour échouer ! Il convient donc de mettre en place un dispositif qui assure la transformation attendue. Comme il s'agit d'une réforme importante, il convient de disposer d'indicateurs permettant de s'assurer que les progrès sont réalisés. La théorie du changement qui sous-tend cette réforme doit donc servir de guide pour sa réussite.

IC : Que faut-il faire d'autre pour rendre ces entreprises plus performantes (elles enregistrent presque toutes de « piètres résultats », selon le Minfi, le FMI et la Banque mondiale) ?
VOB : À l'analyse des textes, il apparaît que les principaux problèmes ont été adressés. Il reste alors à impulser les changements anticipés, à disposer des ressources humaines agiles, à garantir une régulation efficace et disposer d'outils de gouvernance adaptés. Je n'imagine pas qu'on puisse envisager une action quelconque tant que cette réforme n'est pas implémentée. Le problème ici est à aller chercher dans le système politique qui n'a pas livré tous ses secrets. Cette situation questionne la cohérence de l'action publique et l'inertie dans la prise de décision.
Les délais prescrits dans les textes sont en inadéquation avec les délais réels du biorythme de la machine administrative. De même, la somme des bonnes intentions contenues dans les textes semble contraster avec les intérêts des dirigeants chargés d'implémenter ces décisions. Bien plus, le relâchement de l'action parlementaire explique l'inaction des députés face à cette méprise de l'exécutif. Toutes les instances de contrôle et de sanction de l'action de l'exécutif manifestent une indifférence impressionnante.

IC : Y a-t-il un lien entre les performances actuelles de l'administration publique et celles des entreprises privées ?
VOB : Bien sûr ! Dans un pays, tous les systèmes sont liés. D'ailleurs, très peu de procédures commerciales des entreprises privées échappent à l'implication de l'administration et des entités publiques. De même, la commande publique, dont les procédures sont exécutées par l'administration, constitue un commerce important avec le secteur privé. Il existe entre ces deux entités une relation d'influence mutuelle. La faible performance de l'administration impacte négativement celle des entreprises privées et vice versa.

IC : Vous avez récemment dénoncé, lors d'une leçon inaugurale, la prédominance des intérêts égoïstes chez les managers camerounais et plaidé pour plus d'altruisme dans la gestion des entreprises. Quel intérêt le secteur privé camerounais aurait-il à adopter une telle démarche ?
VOB : Il y a longtemps qu'il est admis que les intérêts égoïstes ne servent pas l'entreprise, qu'elle soit publique ou privée. Pour s'en convaincre, il faut revisiter les théories des entreprises. Vous verrez que les modèles de gouvernance ont évolué passant de la gouvernance actionnariale (où seuls les intérêts des propriétaires comptent dans le processus de production et de redistribution) à la gouvernance partenariale (qui incite à tenir compte de l'ensemble des parties prenantes dont entre autres, les actionnaires, le personnel, les fournisseurs, les bénéficiaires) et à la gouvernance cognitive (qui considère que tous les acteurs doivent innover pour créer de la valeur). En plus de cette réalité, le concept de responsabilité sociale des entreprises, qui invite les dirigeants d'entreprises privées à plus d'altruisme, introduit en 1953 reconnait qu'aucune entreprise n'est viable si elle ne tient pas compte des intérêts d'autres parties prenantes, y compris les parties prenantes muettes (générations futures). Depuis 2010, on assiste d'ailleurs à l'émergence d'un type particulier d'entreprise privée dite « entreprise à mission ». Il s'agit des entreprises commerciales ou industrielles, qui intègrent dans leurs statuts un objectif d'ordre social ou environnemental. C'est alors reconnaitre que l'entreprise se donne volontairement une mission qui vise l'intérêt général. Cette orientation postule que le gain individuel (ou des actionnaires) est durablement garanti

si les préoccupations d'autres parties prenantes, de la société en général et de l'environnement sont prises en compte.

IC : Selon l'Institut national de la statistique, le taux de cessation d'activités des PME camerounaises est élevé. Vous qui avez publié en 2012 « PME camerounaises et développement durable : défis, fondements, stratégies », quelles solutions préconisez-vous pour remédier à ce problème ?

VOB : Le constat de la cessation des activités récurrente des PME est une réalité dans tous les pays. Il est en effet reconnu que la moitié des PME créées ne fêtent pas leur cinquième anniversaire. Le financement de l'entrepreneuriat relève alors d'une politique publique spécifique. Le Cameroun y avait consacré une grande importance entre 1970 et 1990, à travers les aides publiques à l'entrepreneuriat. Malheureusement, la crise économique, les dysfonctionnements managériaux et les choix de politiques dans ce secteur ont conduit à l'inefficacité de l'aide. Actuellement, l'État a recentré son intervention autour des facilités et des incitations. Il conviendrait d'élargir son action à l'accompagnement non financier à travers l'action des incubateurs, la mise en réseau. Plusieurs opportunités sont aussi offertes dans l'environnement international, à travers les foires et les actions de levée de fonds. Un accent mis sur l'innovation serait une opportunité. Il reste constant qu'en l'absence de structures de financement, ou alors face à la faible capacité des structures existantes, les PME rencontreront toujours des difficultés. Dans ce domaine, il est suggéré d'avoir un dispositif complet partant des facilités de création, à l'incubation, la mise en réseau, le financement et l'aide aux différentes phases de développement. Il faut reconnaître que la présence de moins en moins marquée de l'entrepreneur schumpetérien (innovation) au profit de l'entrepreneur par nécessité fragilise la qualité des PME. La préférence de certains propriétaires pour l'informel est un autre handicap non négligeable. L'absence d'un marché bien régulé et la persistance de la corruption ne sont pas neutres dans le sort actuel des PME camerounaises. Contrairement à ce que l'on croit, le climat morose des affaires est très préjudiciable aux PME souvent sollicitées comme sous-traitantes des grandes entreprises. Pour améliorer le sort des PME, il faut agir sur tout l'écosystème entrepreneurial national et ouvrir les opportunités d'affaires sur les marchés extérieurs. Malheureusement, le niveau de notre économie et les multiples crises auxquelles le pays doit faire face ne facilitent pas l'émergence d'une classe de PME durables.

Entretien avec Aboudi Ottou

GESTION PUBLIQUE

Le Cameroun tient sa Stratégie nationale de développement 2020-2030

Le ministère de l'Économie informe qu'en attendant d'en avoir l'autorisation formelle, le gouvernement camerounais a validé sa Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030.
Selon cette Stratégie, le Cameroun ambitionne de mettre en place les conditions favorables à l'accumulation de la richesse et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays. Il sera question de porter le taux de croissance du PIB autour de 7 à 8% en moyenne sur la période 2020-2030 ; de porter le taux de croissance du secteur secondaire hors pétrole autour de 8% sur la période et de ramener le déficit de la balance

commerciale de 8,8% en 2018 à environ 3% du PIB en 2030.
La Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 a aussi pour objectif d'améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi.
Ainsi, il s'agira de ramener le taux de pauvreté de 37,5% en 2014 à moins de 25% en 2030 ; de ramener le sous-emploi de 77% en 2014 à moins de 50% en 2030 ; de porter l'indice du capital humain de 0,39% en 2018 0,55 et l'indice de développement humain de 0,52 en 2016 à 0,70 en 2030.

L'Etat du Cameroun oxygène la trésorerie des entreprises, grâce au paiement d'une dette de 100 milliards FCFA à ses prestataires

Depuis le 29 janvier 2020, le gouvernement camerounais a mis en paiement une enveloppe totale de 100 milliards de FCFA au profit des opérateurs économiques prestataires de l'État, annonce le ministre des Finances dans un communiqué officiel. Selon Louis Paul Motaze, le déblocage de cette enveloppe a été instruit par le chef de l'État, et participe de l'apurement progressif de la dette intérieure de l'État camerounais.
Les prestations concernées par ces paiements, apprend-on, remontent aux exercices budgétaires 2018 et antérieurs. *« Ces paiements participent de la volonté du gouvernement de poursuivre l'assainissement des finances publiques et de réduire progressivement les délais de paiement, afin de les contenir dans les 90 jours après ordonnancement, conformément aux directives de la Cemac »*, souligne le communiqué du ministre des Finances.
Pour rappel, au cours de la 126e session ordinaire de son Assemblée générale, tenue à Douala le 21 juin 2018, le Groupement inter-patronal du Cameroun (Gicam) avait révélé que les entreprises réclamaient au gouvernement camerounais une dette d'un peu plus de 700 milliards de FCFA.
En dépit des efforts d'apurement consentis par les pouvoirs publics, cette dette vis-à-vis des entreprises demeure importante. À titre d'exemple, selon le Projet de performance des administrations (PPA) du ministère des Travaux publics pour l'exercice 2020, les entreprises du BTP, à elles seules, réclament à l'État plus de 200 milliards de FCFA pour des travaux exécutés sur les chantiers routiers.

Harvard découvre des squelettes préhistoriques près de Bamenda remettant en cause l'autochtonie des occupants actuels du Cameroun

Dans un article publié le 28 janvier, le journal *Ouest-France* révèle qu'une équipe internationale de chercheurs de la Harvard Medical School, la faculté de médecine de Harvard, à Boston (États-Unis), a séquencé l'ADN de quatre enfants, enterrés en deux phases il y a 8 000 et 3 000 ans, à Shum Laka, un site archéologique situé près de Bamenda, dans la région du Nord-Ouest du Cameroun. Cet ADN met en lumière les traces génétiques de populations humaines disparues et inconnues jusque-là, d'autres humains modernes. Aucun de ces individus échantillonnés n'est étroitement lié à la plupart des locuteurs actuels du bantou, le groupe de langues africaines le plus répandu. Ils faisaient plutôt partie d'une population distincte qui a vécu dans la région il y a plus de cinq millénaires et qui a ensuite été remplacée par des groupes très différents dont les descendants constituent la majorité des Camerounais d'aujourd'hui. Ce qui signifie que les ancêtres des habitants actuels du Cameroun ne sont pas les premiers occupants du pays. La découverte de cette mystérieuse lignée « fantôme » remet donc en cause l'autochtonie des habitants actuels du Cameroun. Elle pourrait même, selon l'étude scientifique, réécrire l'histoire de l'évolution de l'Homme.

Le second programme du Cameroun avec le FMI sera axé sur la lutte contre la pauvreté

L'information était jusqu'ici distillée par des sources indirectes. Mais au cours de la conférence annuelle des responsables des services centraux, déconcentrés et extérieurs du ministère des Finances, organisée du 30 au 31 janvier 2020 à Yaoundé, Louis Paul Motaze (photo), le chef de ce département ministériel, a laissé clairement entendre que le Cameroun peaufine actuellement un nouveau programme avec le Fonds monétaire international (FMI).

Ce programme, qui ne devrait pas excéder 2 ans, selon les analystes de Standard & Poor's (S&P), sera différent de celui assorti de la Facilité élargie de crédit (FEC), implémenté depuis 2017, et qui s'achève au mois de juin 2020, soufflent des sources proches du dossier au ministère des Finances.

En clair, après ce premier programme qui avait pour objectifs principaux de *« rétablir les équilibres intérieurs et extérieurs, à travers une consolidation budgétaire ciblée, tout en préservant les dépenses sociales prioritaires »*, comme l'a rappelé Louis Paul Motaze, le Cameroun va carrément changer de fusil d'épaule. Concrètement, souligne le ministre des Finances, cette fois-ci le pays négocie avec le FMI un programme qui mettra l'accent sur la lutte contre la pauvreté et l'amélioration du contenu du panier de la ménagère camerounaise.

Au sortir du Comité de politique monétaire du 8 novembre 2019, le gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac) avait indiqué qu'en signe de *« solidarité »* avec les États retardataires (Congo et la Guinée Équatoriale), les pays de la Cemac en fin de programme avec le FMI avaient acté le principe d'une extension de ces programmes ou d'une négociation de nouveaux.

Au courant de la première quinzaine du mois de janvier 2020, l'agence de notation américaine, S&P, révélait de façon plus péremptoire que les pays de la Cemac sous-programme avec le FMI (Cameroun, Tchad, Gabon et République centrafricaine), négocient activement des prorogations.

Recettes fiscales : au 30 septembres 2019, la contribution des ménages se chiffre à 1426 milliards de FCFA contre 352,7 milliards pour l'IS

Au 30 septembre 2019, les contributions des ménages camerounais aux recettes fiscales ont atteint 1426 milliards de FCFA, peut-on conclure au regard du tableau d'exécution budgétaire sur les 9 premiers mois de l'année, publié par le ministère en charge des finances.

Ces contributions comportent à la fois des paiements directs et indirects. Parmi les prélèvements directs, il y a l'impôt sur le revenu des personnes physiques, dont le montant a été de 225,7 milliards de FCFA. Ce montant est de 18 milliards de FCFA supérieur aux prévisions de collecte prévue dans la loi des finances de 2019 sur la période, et de 25 milliards de FCFA supérieur aux ressources mobilisées sur le même segment en 2018.

À côté de cette contribution directe sur leurs revenus, les ménages camerounais ont aussi contribué indirectement, à travers le paiement de diverses taxes sur la consommation ou à l'importation. Bien que ces sommes soient collectées et reversées aux impôts par les entreprises, elles sont in fine, incluses dans les prix de vente des biens et services qui sont réglés par les consommateurs finaux, à l'exception de certains droits d'accise sur certaines boissons. Même lorsque les entreprises achètent des bien assujetti à taxe sur la valeur ajoutée (TVA), elles se font rembourser cette charges fiscales, quoique avec difficultés.

Dans ce segment de contribution, on retrouve des rubriques comme la TVA dont le montant mobilisé sur la période a été de 685,8 milliards de FCFA. Mais on peut aussi y ajouter l'autre taxe sur la consommation qu'est le droit d'accise (187,7 milliards de FCFA) et enfin les droits

de douane à l'importation qui ont permis de mobiliser 231,1 milliards de FCFA.

En plus de contribuer de façon considérable aux ressources fiscales, les ménages camerounais sont aussi contraints de sponsoriser certains services publics. Ainsi, l'école, tout au moins primaire qui est gratuite, bénéficie encore des paiements quasi obligatoires de toutes sortes imposés par les établissements scolaires, sous ce qu'on désigne par contribution à l'Association des parents d'élèves. Pareillement, les ménages camerounais, selon une étude de la Banque mondiale, supportent encore jusqu'à 60% des dépenses de santé.

Ce constat est fait alors que le président du Gicam, la plus ancienne organisation patronale du pays a écrit une lettre au président de la République, pour souhaiter une pression fiscale moins forte et de meilleures relations avec l'administration fiscale. Si la presse locale a abordé cette actualité comme un conflit ouvert entre le patronat et la direction générale des impôts, très peu d'observateurs sont revenus sur la contribution marginale des entreprises aux recettes fiscales.

Sur la même période, l'impôt sur les sociétés qui est l'imposition directe sur la valeur ajoutée créée par les entreprises et qui n'est pas répercuté aux consommateurs, a généré 352,7 milliards de FCFA de recettes, dont seulement 79,7 milliards pour les entreprises du secteur pétrolier.

En marge de ces paiements, le gouvernement du Cameroun dans le but d'atteindre certains objectifs en rapport à l'amélioration du pouvoir d'achat ou d'encourager des initiatives d'investissement, a accordé des cadeaux fiscaux, de plus de 1600 milliards de FCFA à divers secteurs économiques. Si ces dépenses fiscales ont profité aux entreprises, aucun rapport ne suggère qu'il y a eu transmission de ces gains à l'économie. Sur les marchés des principales villes du pays, l'Institut national de la statistique a constaté que ces trois dernières années et sur les 9 premiers mois de 2019 aussi, une hausse des prix sur plusieurs produits.

Le Cameroun prend des mesures pour sécuriser les recettes fiscales liées à l'exécution de la dépense publique

Pour améliorer ses performances au cours de l'exercice 2020, la direction générale des impôts (DGI) va s'appuyer sur une palette de réformes. Elles visent notamment la sécurisation des recettes fiscales découlant de l'exécution de la dépense publique.
À en croire cette institution, il s'agit de la consécration de la retenue à la source dès la mise à disposition des fonds pour les dépenses exécutées en procédure exceptionnelle ; l'institution d'une retenue de 11% sur les primes diverses versées ; la dématérialisation des procédures (enregistrement en ligne, avis d'imposition) et la création d'un guichet fiscal dédié au suivi des entités publiques. En outre, le fisc a décidé de l'habilitation sélective des entités publiques habilitées à effectuer des retenues à la source. Aujourd'hui, on en compte principalement la Société nationale des hydrocarbures (SNH), Caisse autonome d'amortissement, le Fonds routier...

Selon la DGI, ces mesures visent à corriger les difficultés rencontrées dans la collecte de l'impôt lié à l'exécution de la dépense. Parmi ces défis, le fisc cite notamment l'authentification des pièces constitutives de la liasse fiscale, la sécurisation des droits d'enregistrement sur la commande, la liquidation des impôts et taxes sur les dépenses exécutées en procédure exceptionnelle, le non-reversement systématique des retenues opérées, l'absence de retenue sur les avances de démarrage, le traitement fiscal de certaines dépenses de personnel et l'incivisme fiscal de certaines entités publiques.

Le PNUD a contribué à la réintégration de 300 ex-membres de Boko Haram au Cameroun en 2019

A l'occasion de la revue annuelle du Document programme pays (CPD) du PNUD pour le Cameroun, tenue le 27 janvier à Douala, capitale économique du Cameroun, Alassane Ba, le représentant résident de cet organisme onusien, a fait le point sur ses appuis au Cameroun.
À en croire Alassane Ba, dans le cadre du renforcement de la résilience aux chocs et aux crises, le PNUD, avec l'appui du gouvernement, a mis en place sept plateformes de médiation dans l'Extrême-Nord du Cameroun permettant de gérer plus de 20 conflits et a contribué à la réintégration de 300 ex-associés de Boko Haram.
Par ailleurs, *« 6700 jeunes sensibilisés sont ainsi devenus des acteurs de prévention contre l'extrémisme violent. Les activités de réconciliation et de promotion de la paix dans les communautés affectées ayant ciblé 537 ex-associés de Boko Haram (456 femmes et 81 hommes) ont permis d'apaiser les tensions avec les populations hôtes »*, a déclaré Alassane Ba.
Le groupe djihadiste qui a déjà causé, depuis 2009, la mort de plus 27 000 personnes au Nigeria et dans les pays voisins et a fait 85 000 réfugiés nigérians au Cameroun.

À fin 2019, l'encours de la dette publique camerounaise a atteint 8 384 milliards FCFA, soit 37,4% du PIB

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette publique et à garantie publique (ensemble des dettes contractées par l'État, entreprises et autres établissements publics) a atteint un volume de 8 384 milliards de FCFA, a révélé le directeur général de la coopération et de l'intégration au ministère de l'Économie, Charles Assamba Ongodo. C'était le 21 janvier 2020 à Yaoundé, à l'occasion de la conférence annuelle des services centraux et déconcentrés du ministère de l'Économie.
Cette dette, qui a progressé de 827 milliards de FCFA en seulement huit mois (elle était de 7 557 milliards de FCFA à fin avril 2019), représente désormais 37,4% du PIB du pays, a souligné M. Assamba.
Cette augmentation peut s'expliquer par l'accélération des décaissements des financements extérieurs, au cours du 2e semestre 2019, comme annoncé par le ministère des Finances dans une note explicative du collectif budgétaire décidé par le chef de l'État le 29 mai 2019.
La progression de la dette publique à fin décembre 2019 s'explique également par la révision à la hausse de l'enveloppe des financements à mobiliser sur le marché monétaire (Beac), à partir de juin 2019. Celle-ci est en effet passée de 260 à 350 milliards de FCFA, à la faveur du collectif budgétaire susmentionné.
Globalement, en dépit de sa forte progression sur une période relativement courte, la dette publique camerounaise, qui ne représente qu'un peu plus de 37% du PIB, demeure à priori soutenable. Puisque les critères de convergence en vigueur dans la zone Cemac établissent le plafond de l'endettement public à 70% du PIB.
Cependant, en dépit de la marge de manœuvre dont il dispose encore en matière d'endettement, le Cameroun est classé par les institutions de Bretton Woods parmi les pays « à risque de surendettement élevé ». Et cela eu égard à la célérité avec laquelle il s'est endetté ces dernières années.
« Le risque de surendettement élevé se justifie par le dépassement, depuis l'année 2018, des deux ratios de liquidité que sont le ratio service de la dette sur recettes d'exportations, d'une part, et le ratio service de la dette sur recettes publiques, d'autre part. Ce qui indique qu'à partir de 2018, et jusqu'en 2026, le Trésor public rencontrera d'énormes difficultés pour honorer ses engagements, notamment le règlement du service de la dette à bonne date », explique le ministre camerounais des Finances. Louis Paul Motaze s'exprimait ainsi devant les parlementaires le 8 juillet 2019, au cours de la présentation du projet de budget 2020 initial de l'État, en prélude au tout premier débat d'orientation budgétaire de l'histoire des finances publiques au Cameroun.

Les recettes douanières du Cameroun augmentent de 46,7 milliards de FCFA pour se situer à 971,7 milliards en 2019

Au cours de l'année 2019, l'administration douanière camerounaise a dépassé de 14,3% les objectifs de collecte de recettes à elle fixés dans le cadre du budget de l'État. Au total, 971,7 milliards de FCFA ont été collectés au cours de l'exercice, contre des prévisions initiales de 850 milliards de FCFA.

En glissement annuel, ce volume de recettes, révélé le 28 janvier 2020 à Yaoundé, à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de la douane, est en augmentation de 46,7 milliards comparé aux 925 milliards de FCFA collectés au cours de l'exercice 2018.

« Les performances des unités douanières incitent à l'optimisme. Cela est d'autant plus important en ce temps où l'urgence est à la maximisation des ressources non pétrolières, pour renforcer notre résilience économique », a confié le ministre des Finances, Louis Paul Motaze.

Hans-Peter Schadek : « La balance commerciale entre le Cameroun et l'UE reste positive en faveur du Cameroun »

« Que répondez-vous à ceux qui redoutent toujours une possible invasion du marché local par des produits européens » ? Cette question est posée à Hans-Peter Schadek (photo), chef de la délégation de l'Union européenne (UE) au Cameroun, dans la dernière édition du *Bulletin du patronat*, une publication du Groupement inter-patronal du Cameroun (Gicam).

En réponse, le diplomate soutient que les craintes qui avaient été soulevées par les détracteurs de l'Accord de partenariat économique (APE), mis en œuvre depuis août 2016, notamment concernant le « risque » d'une augmentation significative des importations de produits européens, se sont révélées injustifiées. Selon M. Schadek, *« la balance commerciale entre le Cameroun et l'UE reste positive en faveur du Cameroun »*.

D'après le diplomate, en 2018, le Cameroun a exporté vers le marché européen des produits pour une valeur d'environ 1,8 milliard d'euros (environ 1179 milliards de FCFA) et importé des produits européens pour une valeur d'environ 1,6 milliard d'euros (près de 1 048 milliards de FCFA, soit une balance commerciale excédentaire de 131 milliards de FCFA en faveur du Cameroun. Pour l'année 2019, précise le diplomate, les données préliminaires sont comparables aux chiffres de 2018.

Le responsable européen évoque une étude du ministère camerounais de l'Économie montrant que plusieurs entreprises camerounaises ont tiré des bénéfices de l'APE en profitant du coût moins élevé des intrants importés d'Europe. À titre illustratif, les Brasseries du Cameroun ont épargné plus de 600 millions de FCFA grâce à la réduction, depuis août 2016, des droits de douane sur l'importation d'arômes, de machines et d'appareils en provenance de l'UE. Et Dangote Cement a épargné plus de 450 millions de FCFA, sur la même période, grâce à l'importation d'intrants moins chers en provenance de l'Union européenne.

Ces constats sont cependant susceptibles d'évoluer radicalement. Le démantèlement des barrières douanières ne concerne pour l'instant que 37,4% des lignes tarifaires contre 77% à terme.

Commercial Bank du Cameroun obtient environ 10 milliards de FCFA auprès de la BEI pour le financement des PME

Commercial Bank du Cameroun (CBC) annonce avoir obtenu un financement de 14 millions d'euros (environ 9,17 milliards de FCFA) auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour une période de sept ans.
« Au terme des diligences très pointues et très sélectives, la BEI confirme la crédibilité de Commercial Bank et son éligibilité à cet important financement qui renforce l'engagement de la banque en faveur des petites et moyennes entreprises [PME] », se félicite l'établissement bancaire.
CBC célèbre son éligibilité auprès de la BEI dans un contexte où, après une longue restructuration qui s'est achevée en 2016 grâce au concours de capitaux publics, l'établissement de crédit, lui-même est sous contrat de performance dans l'intervalle 2018-2020.
Au cours de cette période contractuelle, l'État exige de la Commercial Bank-Cameroun un résultat de 2,6 milliards FCFA en 2020 afin d'ouvrir le capital aux investisseurs privés. En termes de bénéfices, l'Etat a exigé de la CBC un montant de 1,803 milliard FCFA en 2018, puis 2,110 milliards en 2019 et 2,603 milliards en 2020.

Le GICAM menace d'exclure de ses rangs les entreprises convaincues de corruption

« Nous envisageons de mettre en place des dispositifs devant exclure de nos rangs des entreprises qui seront convaincues de s'être livrées à des actes de corruption manifeste », indique Célestin Tawamba (photo), président du Groupement inter-patronal du Cameroun (Gicam), dans le « Bulletin du patronat » n° 77 de décembre 2019.
Dans sa sortie, M. Tawamba relève que *« des acteurs économiques se singularisent par des réflexes les poussant à chercher à corrompre, parfois, alors même qu'ils ont le droit avec eux »*. Or, précise-t-il, au plan économique, la corruption fausse le jeu de la concurrence entre entreprises ; elle détourne des fonds importants au détriment de l'investissement productif dans l'économie.
Au plan judiciaire, ajoute le président du Gicam, la corruption fausse la compétence, l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire et de l'administration. De ce fait, ce fléau nourrit la méfiance envers les institutions publiques et compromet l'État de droit. Au plan général, poursuit le patron des patrons camerounais, la corruption entrave l'instauration des changements nécessaires pour résoudre nos problèmes.
« Ce sont là autant de manquements qui nuisent à l'image de l'entreprise et fragilisent la marche annoncée vers l'émergence économique de notre pays. Ce sont des actes graves qui sont contraires à l'éthique », dénonce le responsable.
Célestin Tawamba signale que le Gicam dispose d'une Commission d'éthique et de gouvernance qui intervient sur les sujets d'éthique, de conformité, de gouvernance, de transparence et de lutte contre la corruption. Elle a, en décembre 2018, publié une Déclaration sur la gouvernance de l'entreprise. Elle publiera avant la fin de l'année 2020, un code de gouvernance de l'entreprise.
Le Gicam voit le jour le 12 juin 1957. L'organisme regroupe de nos jours environ 200 membres, entreprises et syndicats professionnels confondus.

Port de Kribi : 31 entreprises déjà autorisées à s'installer dans la zone logistique

Le Port autonome de Kribi (PAK), entré en activité en mars 2018 dans le Sud-Cameroun, informe qu'elle a déjà traité des 208 demandes émises par des entreprises pour sa zone logistique, pour une surface sollicitée de 4 138,9214 ha.
À date, indique le PAK, 31 autorisations d'occupation temporaire (AOT) ont été délivrées pour une surface cumulée de 123,9151 ha. Sur le terrain, suivant les AOT accordées, l'occupation des parcelles est progressive. Parmi les entreprises ayant achevé les travaux d'aménagement, figure en bonne place Atlantic Cocoa Corporation (ACC), dont l'usine de production se dresse au cœur de la zone industrielle.
« Les essais à vide des machines ont été faits et l'on n'attend réellement plus que le lancement officiel des activités de transformation de cacao. Installation également achevée pour IHS (télécommunications) dont le fonctionnement a débuté depuis peu », se félicite le PAK.
Au titre des travaux de construction en cours, il y a le plus gros des bénéficiaires d'AOT tels que : Cemtech Industries Cameroun (cimenterie) ; Société industrielle de construction d'appareils électroménagers et de climatiseurs ; BTL (Bolloré Transport Logistique); Tractafric ; Ocean Shipping and Logistics Company S.A; KIS (Kribi Island Service) et Sepbc (Société d'exploitation des parcs à bois du Cameroun).
La direction de l'aménagement et de l'environnement du PAK collabore par ailleurs avec une dernière catégorie d'entreprises, dont les dossiers techniques d'aménagement sont en cours de réalisation. Il s'agit notamment de Color Ceramica Sarl ; APM (Agence de Prestations Maritimes SA) et Scie Emergence.

SOUS LE HAUT PATRONAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

UNDER THE DISTINGUISHED PATRONAGE OF THE PRESIDENT OF THE REPUBLIC OF CAMEROON

FIAC

EDITION 2020

PMEXCHANGE

04 - 19 AVRIL 2020

BÉPANDA
DOUALA - CAMEROUN

Organisateur
mandaté par le Gouvernement

INTER-PROGRESS

Co-organisateur

e.cam

www.fiacdouala.org info@interprogress.org

(+237) 677 707 679 / 693 751 866 / 669 999 313

INFRASTRUCTURES

Le Cameroun attend de réceptionner les 60 premiers km de l'autoroute Yaoundé-Douala au 31 décembre 2020

Au 30 janvier 2020, le ministère des Travaux publics (Mintp) informe que la phase 1 du projet de construction de l'autoroute Yaoundé-Douala, est réalisée à 80% et que les travaux devraient s'achever au 31 décembre 2020.

« Le déploiement observé de la China Highway Engineering Company du PK40 au PK60 de la phase 1 de l'autoroute augure de bonnes perspectives pour la livraison prévue en cette année. Sur les 36 ouvrages d'art à construire sur ce tronçon, restent seulement 06 soit 80%. Les taux d'avancement du déblai et du remblai sont respectivement de 40% et 46% », explique le Mintp.

Néanmoins, relève le ministère, le site est particulièrement difficile et accidenté avec des points extrêmement rocheux et montagneux qui imposent une mobilisation conséquente sur tous les fronts. C'est dans ce sens que l'entreprise a mobilisé 800 engins sur le terrain notamment allant du PK 40 jusqu'au PK 60.

La phase de rétrocession des infrastructures sociales de base va bientôt démarrer. Elles englobent la construction des salles de classe, des forages et la distribution des médicaments en vue d'améliorer les conditions de vie des populations riveraines.

L'autoroute Yaoundé-Douala vise à construire un réseau routier moderne d'environ 215 km entre les deux plus importantes villes du pays que sont : Yaoundé et Douala. Le coût prévisionnel des travaux de la première phase vari de 284 à 337,84 milliards FCFA selon les sources. La phase 1 de cette autoroute permettra de construire sur environ 60 kilomètres, une autoroute de 2 x 2 voies extensibles à 3 voies, du point kilométrique 0 à l'échangeur de Bibodi.

Selon la Banque mondiale, le coût de cette autoroute est trop élevé en comparaison avec d'autres projets africains de même acabit. Dans un rapport publié en 2018, l'institution financière internationale révèle que l'autoroute Yaoundé-Douala atteindra au final un coût de 11 millions USD (près de 6,5 milliards de FCFA) par kilomètre alors qu'il est de 3,5 millions USD (environ 2 milliards de FCFA) en Côte d'Ivoire et 3 millions USD (près de 1,7 milliard de FCFA) au Maroc.

ENERGIES

L'électricien Eneo a déjà installé 28 MW de puissance sur les sites du CHAN 2020 et de la CAN 2021 au Cameroun

A trois mois du démarrage du Championnat d'Afrique des nations de football au Cameroun, Eneo, le concessionnaire du service public de l'électricité dans le pays, affirme avoir déjà construit et mis en service plus de 90% des ouvrages sollicités par les pouvoirs publics.
Ces ouvrages ont été construits non seulement sur les sites devant abriter les rencontres du CHAN 2020, mais aussi sur ceux qui accueilleront les matches de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de football, prévue au Cameroun au cours de la période janvier-février 2021.
« L'ensemble du projet consistait en la réalisation, à travers quatre régions, de plus de 47 km de réseau souterrain, 36 km de réseau aérien sur poteaux métalliques et béton, sept postes de livraison, 15 postes de distribution, un poste de répartition, pour une puissance installée de 28 MW », précise l'entreprise de production et de distribution de l'électricité.
Selon Nicolas Keedi, directeur adjoint des études chez Eneo, *« l'option prise de dédier des ouvrages à l'alimentation des sites participe de la volonté de mettre en place des réseaux qui seront très peu exposés aux pannes et garantiront un transit optimal des charges. Leurs structures faciliteront ainsi les interventions en cas d'incidents. »*

Le durcissement de la crise chez Platinum Power met en péril la construction de la centrale de Makay (400 MW)

Mohammed Bouzoubaa, administrateur de Platinum Power, et Omar Belmamoun, PDG de ce développeur indépendant de projets énergétiques en Afrique, ont, tous deux, démissionné de leurs postes ce 30 janvier 2020, annonce la presse marocaine.
Ces démissions font suite, apprend-on, au refus des responsables du Fonds d'investissement américain Brookstone Partners, actionnaire majoritaire de Platinum Power basé à New-York, de recapitaliser cette entreprise au bord de la faillite.
Au Cameroun, le durcissement de la crise au sein de cette entreprise éloigne davantage le rêve de voir se réaliser le projet de construction de la centrale hydroélectrique de Makay, d'une capacité de production de 400 MW, qu'envisageait de construire la société de droit marocain Platinum Power dans le département du Nyong-Ekellé, région du Centre du pays.
Pour rappel, c'est le 1er juillet 2015 à Yaoundé que l'État du Cameroun et la société marocaine Platinum Power avaient conclu un accord-cadre pour le développement, le financement, la construction et l'exploitation du complexe hydroélectrique de Makay, ainsi que les infrastructures de transport d'électricité associées.
Le closing financier du projet avait été annoncé pour le 3e trimestre de l'année 2018. La centrale hydroélectrique de Makay, selon les prévisions officielles, devait être mise en service à la fin de l'année 2020, permettant *« un accès à l'électricité en faveur d'une population supplémentaire de 6 millions de personnes »*.

TRANSPORT

À Douala, la start-up Bee Sarl tente de révolutionner le transport par moto-taxi au Cameroun

Dans la ville de Douala, la capitale économique camerounaise, se déplacer en moto-taxi est très courant. Une bonne partie de la population préfère d'ailleurs ce mode de transport pour échapper aux bouchons aux heures de pointe.
Afin de moderniser cette activité, principal vecteur du désordre urbain dans cette ville, la start-up camerounaise Bee Sarl a lancé un service de transport par moto-taxi VIP. Via une application mobile ou alors son centre d'appels, cette structure met à la disposition des clients des motos-taxis et des conducteurs pour leurs déplacements.
À la différence des motos-taximen ordinaires, les conducteurs du réseau Bee sont reconnaissables par leurs blousons de couleur jaune et leurs casques noirs. Cet équipement de protection est également prévu pour chaque client.
Au terme de la course, le client a d'ailleurs la possibilité de noter son conducteur, sur des paramètres tels que la ponctualité au rendez-vous ou encore la manière de conduire.
Exclusivement opérationnel dans la ville de Douala pour l'instant, le service de transport par moto-taxi de Bee Sarl pourrait bientôt être lancé à Yaoundé et dans bien d'autres villes du pays, selon les promoteurs.
Cependant, cette start-up camerounaise devra bientôt faire face à la concurrence d'un opérateur plus capé. Il s'agit du Français Heetch, dont le service de moto-taxi VIP est en cours de lancement au Cameroun.

La Chine est le principal animateur du trafic import-export au port en eau profonde de Kribi au Cameroun

Selon les statistiques que vient de publier le Port autonome de Kribi (PAK), l'entreprise publique qui gère le port en eau profonde de Kribi, mis en service en mars 2018 dans la région du Sud du Cameroun, 87% du trafic export sur cette plateforme est à destination de l'Asie.
Par ailleurs, précise le PAK, l'essentiel de ce trafic export, constitué principalement du bois en grume et débités (99% des marchandises chargées à l'export), est orienté vers la Chine. Viennent ensuite l'Allemagne, la Belgique, le Congo et la France.
« En Europe, les produits exportés sont des dérivés du cacao, soit du beurre, des tourteaux et des fèves », souligne le PAK.
La concentration des exportations des bois vers la Chine, activité menée par des forestiers camerounais, tchadiens, congolais (RD) et centrafricains, selon les ONG, s'explique par l'entrée en vigueur dans l'Union européenne (UE) des accords Flegt. Ces accords sont réputés plus rigoureux en matière d'exploitation forestière et de traçabilité du bois vendu sur le marché européen.
Pour éviter cette rigueur, plusieurs forestiers africains se détournent de leur marché originel qu'est l'UE, pour réorienter leurs exportations vers la Chine réputée plus souple, soutiennent les ONG de protection de l'environnement.
En plus de l'export, l'Empire du Milieu domine largement le trafic à l'import sur la plateforme portuaire de Kribi. « La Chine est le premier importateur au port de Kribi. L'essentiel des produits d'origine asiatique sont des matériaux de construction, des machines et appareils électriques, puis les produits alimentaires », apprend-on officiellement.
Cette prépondérance des importations chinoises, dominées essentiellement par les matériaux de construction et les équipements, s'explique par le nombre de chantiers d'infrastructures que conduisent les entreprises chinoises au Cameroun et même dans la sous-région Afrique centrale.
Il s'agit concrètement des entreprises telles que Sinohydro (barrages, routes, bâtiments, etc.) ou encore CHEC. Cette dernière société a notamment construit le port en eau profonde de Kribi, achève actuellement l'autoroute qui dessert cette infrastructure, et est dans les starting-blocks pour la 2e phase de construction du port, qui permettra de doter la de Kribi d'un 2eterminal à conteneurs, deux fois plus long que le premier (350 m).

Avec 68% des marchandises, le Tchad domine le transit import au port en eau profonde de Kribi

Depuis le lancement de ses activités en mars 2018, le port en eau profonde de Kribi, construit dans la région du Sud du Cameroun, est devenu une plateforme importante pour le transit des marchandises à destination du Tchad.
Selon les statistiques révélées par le Port autonome de Kribi (PAK), l'entreprise publique qui gère cette plateforme portuaire, ce pays de la Cemac domine largement le transit import à Kribi, avec 68% du volume global des marchandises en transit. Ces marchandises tchadiennes, souligne le PAK, sont essentiellement constituées de céréales et bien d'autres produits alimentaires. Par le truchement du port en eau profonde de Kribi, le Tchad importe également des produits industriels et sidérurgiques, ainsi que des véhicules.

Port de Douala : la Régie du terminal à conteneurs pointe 3,2 milliards FCFA de chiffres d'affaires en un mois d'activité

La Régie du terminal à conteneurs (RTC) du port de Douala, qui a remplacé depuis le 2 janvier 2020 Douala International terminal (DIT), filiale de Bolloré, revendique en un mois d'activité un chiffre d'affaires de 3,26 milliards de FCFA, contre 3,12 milliards de FCFA au cours de la même période en 2019. Soit une hausse de 4%.
L'ensemble des activités de la RTC au cours de la période sous revue concernent, entre autres, les navires à quai (19 en janvier 2020 contre autant de navires en janvier 2019). En outre, la RTC revendique la manutention de 15 navires de porte-conteneurs à quai, contre 14 pour DIT. Soit une hausse d'un navire dans cette catégorie.
La Régie déclare avoir débarqué et embarqué 13 020 conteneurs contre 13 763 en janvier 2019, soit une baisse de 5%. Pour ce qui est des conteneurs import pleins sortis du terminal, l'on en dénombre 7 195 en janvier 2020 contre 6 907 au cours de la même période en 2020, soit une hausse de 4%.
Pour ce qui est des conteneurs exports pleins entrés au terminal, la RTC revendique 5 195 conteneurs, contre 5 676 conteneurs pour DIT, soit une baisse de 8%.

En un an d'activité, la RCA, le Tchad et la RDC ont exporté 14 350 tonnes de bois via le port en eau profonde de Kribi

Entre sa mise en service survenue en mars 2018 et le mois de mars 2019, le port en eau profonde de Kribi, dans la région du Sud du Cameroun, a permis l'exportation de 14 350 tonnes de bois et autres produits dérivés, en provenance de la RCA, du Tchad et de la RD Congo.
Selon le Port autonome de Kribi (PAK), qui révèle ces informations dans son magazine d'entreprise, tous ces produits ont été expédiés vers deux principaux pays. Il s'agit notamment de la Chine et du Vietnam, apprend-on.
À en croire le PAK, le bois est d'ailleurs le produit qui domine les activités d'exportation sur la plateforme portuaire de Kribi, la cité balnéaire du Sud du pays.

En 2019, le Cameroun a déployé 105 km de fibre optique supplémentaires, pour l'interconnexion avec la RCA et le Congo

Au cours de l'année 2019, le projet Central Africa Backbone (CAB), financé par la Banque africaine de développement (BAD), a permis au Cameroun de déployer 105 kilomètres de fibre optique supplémentaires, dans le cadre de l'interconnexion transfrontalière, apprend-on dans un document officiel du ministère des Postes et Télécommunications.

Bien que ledit document ne précise pas les pays voisins visés par cette interconnexion, l'on se souvient que le 30 décembre 2019, au cours de la 8e session du comité national de pilotage du projet CAB, le Congo et la République centrafricaine avaient été clairement cités comme pays bénéficiaires de cette interconnexion avec le Cameroun.

Pour rappel, le projet CAB vise à mettre en œuvre un réseau des télécommunications haut débit à fibre optique en Afrique centrale. Articulé en une composante régionale et en des composantes nationales, ce projet a démarré au Cameroun en 2016, mais n'a connu sa vitesse de croisière qu'en 2018, et particulièrement en 2019, avec la réalisation des travaux d'interconnexion susmentionnés.

Arrivé à échéance le 31 décembre 2019, ce projet devrait être prorogé jusqu'en 2021, suite à une demande formulée par le gouvernement camerounais auprès du bailleur de fonds (BAD). *« Le plan de passation des marchés pour la période 2020-2021, soumis le 30 septembre 2019, a obtenu l'avis favorable de cette institution (BAD, NDLR) le 26 décembre 2019 »*, a révélé Minette Libom Li Likeng, la ministre des Postes et Télécoms du Cameroun. C'était au cours de la 8e session du comité national de pilotage du projet CAB.

SERVICES

Plus de 9 ans après le démarrage des travaux, l'hôtel du comice d'Ebolowa, dans le sud du Cameroun, inauguré

Le Premier ministre camerounais, Joseph Dion Ngute, a procédé ce 30 janvier 2020 dans la ville d'Ebolowa, la capitale régionale du Sud, à l'inauguration officielle de Bengo Hôtel, communément appelé « hôtel du comice ». En effet, ce projet avait été lancé en prélude à l'organisation du comice agropastoral d'Ebolowa de 2011, mais avait rencontré d'énormes difficultés de financements.
Bengo Hôtel, qui est ainsi inauguré plus de 9 ans après le démarrage du chantier, est un investissement global de 15 milliards de FCFA.
Ce nouvel établissement hôtelier public construit sur plus de 2400 m2 compte une centaine de chambres, des restaurants, des salles de conférence, des aires de jeux, etc.
La nouvelle infrastructure hôtelière, située à l'entrée de la ville d'Ebolowa, vient ainsi booster l'offre d'hébergement dans la capitale régionale du Sud, où les structures modernes pouvant accueillir les touristes ne courent pas les rues.

L'ambassade de France annonce la mise en place d'un nouveau système de demande de visa

« À compter du 3 février 2020, le service des visas de l'ambassade de France met en place un nouveau système de prise de rendez-vous gratuit pour déposer une demande de visa ». C'est l'annonce diffusée depuis quelques jours par l'ambassade de France Au Cameroun.
La représentation diplomatique indique que les demandeurs devront obligatoirement prendre rendez-vous sur internet pour une demande de visa ordinaire. À la fin de la procédure de prise de rendez-vous, il faudra imprimer le récépissé de prise de rendez-vous. C'est ce document qui permettra d'accéder aux guichets du service des visas. Un mail de confirmation du rendez-vous sera en plus adressé au demandeur.
« Important : lorsque vous aurez obtenu votre rendez-vous, il est inutile d'arriver 2 heures en avance. Vous ne pourrez accéder au service des visas que 15 minutes avant l'heure de votre rendez-vous. Sur le site France visa, portail unique contenant toute l'information nécessaire pour vous guider dans votre démarche et vous assister à chaque étape de votre demande, vous avez la possibilité d'obtenir des informations sur l'état d'avancement de votre demande », précise l'ambassade.
Pour rappel, depuis le 1er janvier 2020, la saisie du formulaire de demande de visas en ligne sur le site « www.france-visas.gouv.fr » est devenue obligatoire.
Cette nouvelle procédure n'est pas propre à la France. Elle concerne l'ensemble des pays membres de l'espace Schengen. En effet, en mai 2018, la Commission européenne a adopté une proposition de révision du règlement (CE) n° 810/2009 dans le but de renforcer la politique commune des visas tout en tenant compte des préoccupations en matière de migration et de sécurité.
Ainsi, tous les demandeurs de visas Schengen seront soumis au nouveau code des visas de l'Union européenne qui préconise les demandes de visa par voie électronique.

LE GROUPE NIGÉRIAN UBA CONFIE LA SUPERVISION DE SES ACTIVITÉS DANS 10 PAYS D'AFRIQUE AU CAMEROUNAIS MARTIN CHÉ

Ancien directeur général (DG) régional d'UBA Cemac, une sorte de super DG qui chapeautait la gestion des filiales du groupe bancaire nigérian au Gabon, au Cameroun, au Tchad et au Congo Brazzaville, le Camerounais Martin Ché vient d'être promu au poste de directeur régional d'UBA pour la zone Central, East and South Africa (CESA).

Cette zone, apprend-on officiellement, couvre les filiales d'UBA dans les pays de l'Afrique centrale, méridionale et de l'Est. Il s'agit notamment du Cameroun, du Congo-Brazzaville, du Gabon, du Tchad, de la République démocratique du Congo (RDC), du Kenya, de l'Ouganda, de la Tanzanie, de la Zambie et du Mozambique, soit 10 pays au total.

« J'ai hâte de travailler avec les différents acteurs du Cameroun, du Congo-Brazzaville, du Gabon, du Tchad, de la RDC, du Kenya, de l'Ouganda, de la Tanzanie, de la Zambie et du Mozambique en vue de développer la valeur et l'activité d'UBA en Afrique », a déclaré Martin Ché, qui a, par ailleurs, un temps été DG d'UBA au Congo.

« C'est un expert du développement d'entreprise avec des compétences avérées dans les domaines du risque de crédit, du risque financier, de la gestion des relations d'affaires, du management et des opérations bancaires. Il est titulaire d'un MBA en banque et finance de l'École de commerce et gestion de l'Université du Pays de Galles, Bangor, et de nombreuses certifications dans le domaine du leadership, obtenues notamment à l'IMD Business School de Lausanne. Le nouveau directeur régional/CESA cumule 20 ans d'expérience dans le secteur bancaire », détaille le groupe UBA.

BRM

Participez à l'édification du Cameroun de demain

Chaque mois, découvrez les avancées économiques du Cameroun

Les magazines *Investir au Cameroun* et *Business in Cameroon* sont offerts gratuitement

- Ambassades et relais diplomatiques du Cameroun
- Salons VIP des aéroports de Paris, Londres, Bruxelles, Zurich et Frankfurt
- Salons des compagnies d'affaires du Bourget
- En Business Class sur Brussels Airlines
- Dans les ministères et hôtels d'affaire du Cameroun

INVESTIR AU CAMEROUN

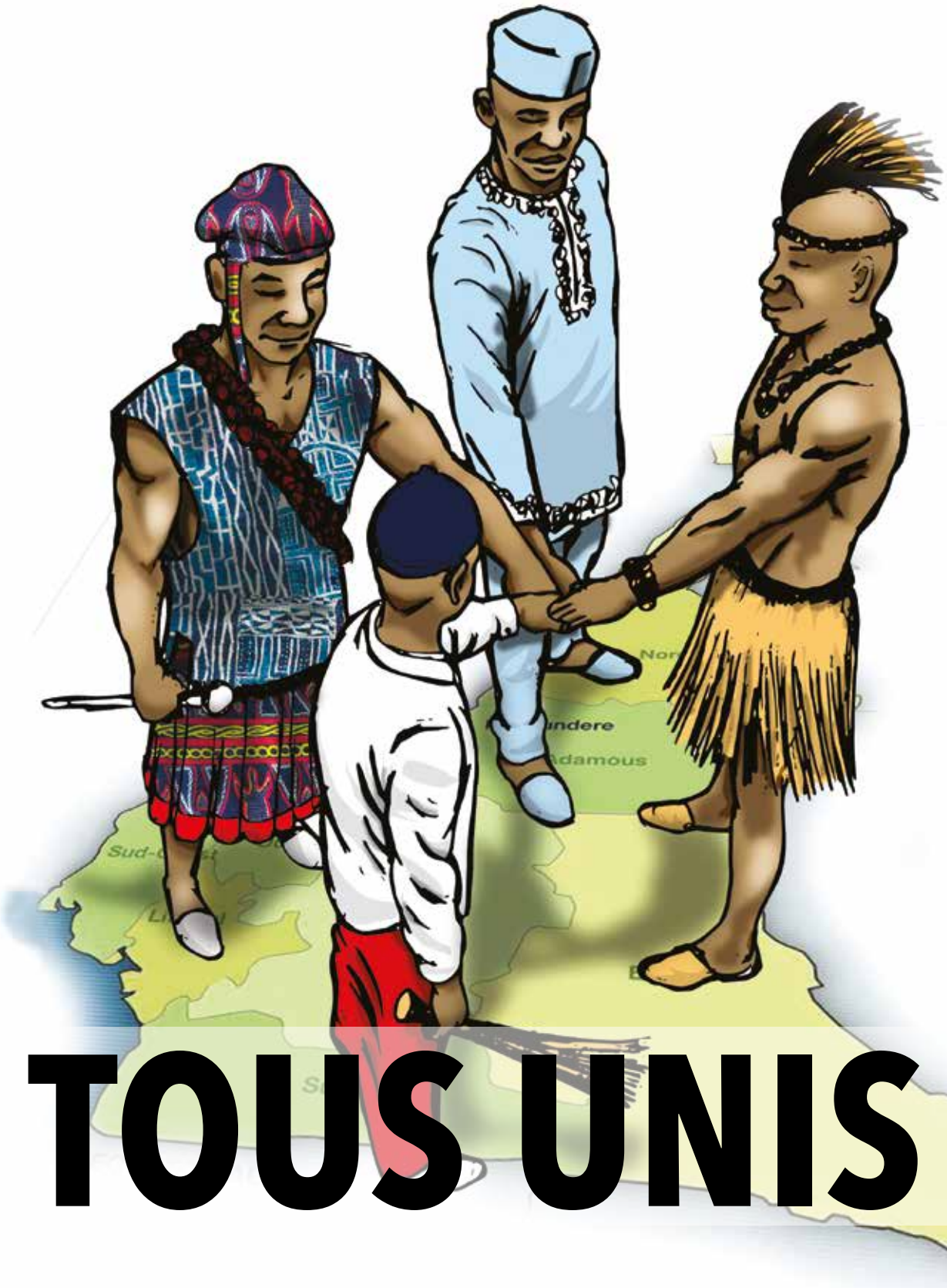

TOUS UNIS !